



---

DOMAINE :	Élèves - Administration	En vigueur le :	26 septembre 2001
TITRE :	Admission d'élèves sourds et malentendants	Révisée le :	20 janvier 2022

---

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## **PRÉAMBULE**

La présente politique a pour objet d'énoncer les conditions particulières régissant l'admission d'enfants atteints d'une surdité au sein des écoles du Conseil.

## **POLITIQUE**

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) entend faciliter l'intégration des élèves sourds et malentendants et de les diriger vers des programmes d'enseignement adéquats au sein du district ou à l'extérieur.

**Références : Politique ELE-sae-019P Programme de l'éducation de l'enfance en difficulté**